INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR GARDE-CORPS POUR L'EXTÉRIEUR

Les garde-corps sont des barrières de protection évitant une chute accidentelle dans le vide et pas des « clôtures » !

Chaque client doit être parfaitement informé avant l'achat d'un garde-corps de tous les problèmes inhérents à celui-ci! Les garde-corps d'extérieur paraissent souvent de fabrication très simpliste mais demandent la plus grande attention au regard des dimensions, de la construction, de la résistance ainsi que du montage sur chantier.

Les garde-corps Brix sont identiques dans la réalisation et le design aux clôtures, mais sont des **barrières de protection** pour les personnes et sont construits en respectant les règlements de construction et de protection, les normes, les exigences statiques et les réglementations de protection (directive OIB 4 incluse). **Les garde-corps sont nécessaires à partir d'une hauteur de chute de 1.00 m !**

Règles générales de construction et normes pour garde-corps – jusqu'à une hauteur d'étage de 10m

Les garde-corps de Brix destinés aux constructions privées de logement et tout particulièrement aux maisons particulières et aux maisons familiales de la catégorie de construction I jusqu'à max. II, en tout cas jusqu'à une hauteur d'étage maximale de 10m, les règles suivantes sont valables :

- Hauteur de garde-corps (bord haut) est au minimum de 100 cm à partir du bord haut du giron ou encore du nez de marche, ou selon les directives des instances officielles (p.e. 110cm). S'il y a un socle, la hauteur peut être plus petite, seulement s'il n'est pas possible d'escalader
- La résistance du garde-corps à l'horizontale au bord supérieur (main courante) = 0,5 kN/ml (50 kg/ml).
- Les espacements (entre les barreaux ou les remplissages) peuvent atteindre max. 12cm dans le même sens.
- Des barreaux à l'horizontal ne doivent pas exister à une hauteur de 15-60cm à cause d'une effet « échelle », excepté :
  1. Si l'espacement (entre les barreaux) sont de max 2cm à la verticale
  2. Si les lamelles sont montées « vers l'intérieur-vers le bas »
  3. S'il s'agit d'un objet industriel qui est seulement accessible pour le personnel (pas d'enfants)
- Pour des garde-corps d'escaliers avec montage sur dalle, un carré de max. 12x12cm peut être libre entre le bord inférieur du garde-corps et la marche.
- Pour des garde-corps d'escaliers avec montage en nez de dalle, un carré de max. 7,5x7,5cm peut être libre entre le bord inférieur du garde-corps et la marche.
- Pour montage en nez de dalle, l'espacement du cadre inférieur du garde-corps des marches ou du bord du balcon peut être de max. 3cm (mesuré à l'horizontal)
- Une main courante pour garde-corps d'escaliers doit être présente dès la 2ème marche, si possible pour des paliers intermédiaires droits. Des mains courantes murales suffisent à une hauteur d'environ 90cm.
- Les garde-corps peuvent être soudés mais aussi vissés. Les vis de fixation d'environ 6mm sont inoxydables.

Mise en œuvre

- Le montage doit être effectué par des entreprises spécialisées licenciées!
- Toutes les données du fabricant des goujons "Hilti" tout comme les données concernant les écarts sur les bords sont à respecter.
- Le matériel de pose Brix livré (vis, chevilles, platines etc.) est à utiliser et est dimensionné pour des charges moyennes et des constructions résistantes. Si ce n'est pas le cas, il est convenu que l'acheteur (client ou revendeur) lui-même utilise un matériel de pose conforme à la loi et aux normes.
- La tenue des points d'ancrage (béton et armature) tout comme les plaques et le mortier sont à examiner et si besoin est, le client est tenu de les préparer. Ce n'est seulement qu'après avoir éclairci tous ces points que le montage peut être réalisé.
- L'isolation sous les plaques et le crépi doivent être pris en considération, il faut éviter que l'humidité puisse s'introduire.
- **Le béton de propreté porteur pour le montage de poteaux garde-corps doit être au moins C20/25 !!!**

01.2017